L'enquête sur la lettre de M. Grojean

Paris, 11 janvier. — M. Lebret, garde des sceaux, avait obtenu une lettre blanc (?) de M. Fallières, qui présidait à la Cour d'appel et sont au procureur général, comme on l'a dit ce matin pour lui demander de procéder à une instruction sur la publicité donnée à la lettre de M. Grojean, juge à Versailles. M. Lebret et M. Forichon sont en ce matin une entrevue : M. Forichon n'avait pas encore reçu la lettre du garde des sceaux. Il a, semble-t-il, pris de la Cour d'appel devait, dès cette après-midi, demander à M. Grojean les premières explications.

A la Chambre criminelle

Paris, 11 janvier. — La chambre criminelle de la Cour de cassation s'ouvrira, cet après-midi, à entendre les membres du bureau des renseignements de l'état-major. Le commandant Lauth et l'archiviste Gribelin se sont présentés. Il procédera à midi, le second à trois heures devant la Cour.

Demain, très vraisemblablement, la chambre criminelle entendra le lieutenant-colonel du Paty de Clam.

LE PROCÈS HENRY-REINACH

Paris, 11 janvier. — Les débats du procès Henry-Reinach qui, comme on le sait, auront lieu le 27 janvier, seront présidés par M. Pourquéry.

M. Emile de Saint-Auban se portera partie civile, au nom de Mme veuve Henry.

M. Fernand Labori et M. Lévy-Salles se présenteront pour M. Joseph Reinach et le gérant du *Siècle*.

Cent cinquante témoins, affirme-t-on, seront cités au procès de M. Reinach et cinquante pour Mme veuve Henry. Soit deux cents témoins au total.

Le cours de M. Stapfer

Bordeaux, 11 janvier. — M. Stapfer a pu reprendre aujourd'hui son cours hebdomadaire. De sérieuses mesures de police avaient d'ailleurs été prises.

Quelques étudiants cléricaux se sont bornés à brûler des journaux dans le vestibule.

La politique algérienne

Paris, 11 janvier. — M. Barthou a avisé M. Dupuy, ministre de l'intérieur, qu'il l'interpellerait sur la politique générale du gouvernement en Algérie.

Cette interpellation permettra à la Chambre d'être saisie de l'ensemble du problème algérien, par les interpellations F. Faure et Morillot, qui visèrent seulement la situation des israélites dans cette colonie.

MM. Rochefort et Drumont en Algérie

Alger, 11 janvier. — M. Max Régis partira dimanche pour la France, où il viendra chercher MM. Rochefort et Drumont. M. Rochefort, dans une lettre de la Santé-Carlo, dit que les réunis accueillis lui donnent encore plus envie de visiter l'Algérie avec M. Max Régis.

Les procès Judet

Paris, 11 janvier. — Le tribunal correctionnel a jugé le procès en dénonciation calomnieuse Judet contre Zola.

M. Judet réclamait 10.000 fr. de dommages-intérêts.

Le tribunal a, par défaut, condamné M. Zola à 100 fr. d'amende, 500 fr. de dommages-intérêts et à deux insertions du jugement dans des journaux au choix du demandeur.

Paris, 11 janvier. — La 9e chambre a condamné la *Petite République* à 200 fr. d'amende et 1 franc de dommages-intérêts.

M. Judet obtient également contre eux une condamnation solidaire à 2.000 fr. de dommages-intérêts et aux frais de l'insertion du jugement dans quatre journaux à son choix sinon qu'à l'insertion dans la *Petite République*.

Grave accident
ABORD DU "REDOUTABLE"

Brest, 10 janvier. — Un accident s'est produit à bord du *Redoutable*, de l'escadre du Nord, au moment où le cuirassé allait prendre son corps mort en rade. Le cabestan a décapé et les hommes, ne pouvant plus maintenir les barres qui étaient projetés à droite et à gauche. Un officier a été renversé aussi sur le pont.

Six marins ont été blessés, sept le sont légèrement, trois plus grièvement. Ils sont soignés à l'infirmerie du bord.

Une enquête est ouverte.

Les Étrangleurs de Neuilly

Paris, 11 janvier. — Après une journée de délibérations, car il avait à répondre à 440 questions, le jury est revenu dans la salle d'audience à 6 heures 20.

La Cour a prononcé les condamnations suivantes :

Koch et Colombis aux travaux forcés à perpétuité ;

Prieur et Jacques Gautier, à 20 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour.

Les autres condamnations varient entre 20 ans et 5 ans.

Seize accusés ont été acquittés.

Ils entendant le verdict, Koch, le chef de la bande, s'est écrié : Je tiens à dire que Mme Tourpin est innocente, le reste, ça m'est égal.

Chronique Régionale

Une mobilisation de plates-formes à Sin-le-Noble

Environ 200 wagons à bestiaux et plate formes ayant été depuis 48 heures mobilisées à Sin-le-Noble près de Douai, les bruits les plus divers ont cours sur cette mobilisation. Elle est comme le départ de nos artilleurs à Cherbourg, une conséquence de la tension existant actuellement entre l'Angleterre et la France. On bien fallait-il supposer que les troupes de notre région pour Paris en cas de troubles possibles.

De nos renseignements particuliers, il résulte que les plates-formes réquisitionnées à Sin-le-Noble sont surtout destinées au transport des pièces d'artillerie.

Il faudrait donc voir dans la première hypothèse la cause de cette mobilisation. Toutefois, les wagons à bestiaux seraient destinés au transport des troupes et que ces conditions il en pourrait également que l'évacuation de troupes possibles à Paris ait été envisagée.

Ces considérations répondent d'ailleurs aux instructions reçues à la Compagnie du Nord, qui a été avisée d'avoir à tenir prêt le matériel nécessaire pour le transport de troupes de la garnison d'Arras à Paris. Dans ces conditions le mobilisation aurait un double but.

Sin-le-Noble a été choisi comme lieu de concentration à cause de son voisinage avec Somain : C'est à Somain, en effet, que se trouve le matériel nécessaire pour le transport des voyageurs de marchandises au transport des troupes.

On remarquera que ces préparatifs ne coïncident pas avec ceux qui ont été signalés depuis deux jours à Douai.

Le 7e régiment d'artillerie de Douai vient de recevoir l'ordre de se tenir prêt pour le 15 courant.

Il est vrai que M. Mitié a encore jusqu'au cinquième jour avant la date du scrutin, soit jusqu'au 17 janvier, pour le dépôt de sa déclaration.

Réunions de commissions
A LA PRÉFECTURE

La commission départementale

Hier à deux heures et demie, s'est réunie à la Préfecture, la commission départementale, sous la présidence de M. Demarle-Fetel.

Toutes les affaires à l'ordre du jour concernant des subventions à diverses communes pour entretien de routes et écoles ont été examinées.

La commission s'est ajournée à mercredi prochain pour l'examen de difficultés survenues entre la ville de Douai et des entrepreneurs au sujet de la réunion cultuaire de Douai.

La commission des édifices départementaux

L'UNIFORMITÉ DE L'HEURE

A la même heure, la commission des édifices départementaux se réunissait sous la présidence de M. Tribourdeau, vice-président du Conseil général.

Au cours de ses discussions, la commission s'est préoccupée et nous annonce heureux de l'en féliciter, de la question de l'uniformité de l'heure.

Nos concitoyens ont pu maintes fois observer que les horloges municipales publiques et départementales étaient loin de s'entendre entre elles, ce qui cause parfois des retards regrettables.

Quelle est en effet l'heure exacte, l'heure légale ?

La gare, l'horloge extérieure, nous répondent.

C'est exact, la gare seule à Lille possède l'heure légale, et l'on s'est maintes fois demandé pourquoi les édifices communaux n'obéissent à être pour eux, avant d'autre fois en retard. La préfecture elle-même est presque régulièrement en avance sur l'heure réelle.

Pour les tramways aboutissant à la gare, l'inconvénient était de peu de gravité. Mais il est un car, le car **N**, qui, dans son trajet ne rencontre qu'une seule horloge, celle de la préfecture. Ce tramway étant à heure fixe, les conducteurs ne peuvent que difficilement posséder l'heure exacte.

L'inconvénient est le même pour les ouvriers se rendant à leur travail.

La commission a donc décidé de faire faire auprès de la municipalité et des doyens des églises, une démarche officieuse pour les prier de mettre les horloges des monuments dont ils ont la charge d'entretien à l'heure exacte.

En ce qui concerne l'horloge de la préfecture, la commission décide qu'elle devra être constamment réglée sur l'heure extérieure de la gare et que, de plus, elle sera suffisamment éclairée pour que l'éclairagement des aiguilles soit visible à une grande distance.

Les tramways de St-Amand à Hellemmes

Une commission composée de MM. Tribourdeaux, conseiller général ; Grusson, ingénieur en chef du département ; Parent, directeur des ateliers de Fives-Lille, Engrand, ancien maire d'Hellemmes ; Lefebvre, directeur de la société tonnoise d'Hellemmes, a donné son favorable à la construction de la ligne de tramways de St-Amand à Hellemmes.

Rejet du pourvoi de Staelens

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Staelens, condamné aux travaux forcés à perpétuité par les assises du Nord pour tentative d'assassinat contre son patron, M. Prouvost, industriel à Roubaix.

On sait que les deux jurés qui ont siégé dans l'affaire Staelens, surpris des conséquences de leur verdict, ont envoyé au Président de la République une demande en commutation de peine en faveur du condamné.

TERRYN GRACIÉ

A la dernière heure, nous apprenons que la peine de mort prononcée contre Terryn vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

L'assassin Mathieu

Plusieurs de nos confrères parisiens annoncent que l'un des trois assassins de l'épicerie Joly à Paris a déclaré se nommer Pierre Mathieu, âgé de vingt ans, né à Raismes (Nord).

Notre correspondant à Valenciennes s'est rendu sur notre demande à Raismes d'où il nous télégraphie :

« Il existe à Raismes plusieurs familles Mathieu, très honorables, mais qui n'ont pas de fils Pierre, âgé de 20 ans. L'assassin paraîtra-t-il fournir à la justice un faux nom et un faux lieu de naissance.

Chronique électorale

L'élection de Valenciennes

Nous lisons dans l'*Impartial* :

Contrairement à l'affirmation du *Valenciennois*, la déclaration de candidature de M. Selle, maire de Denain n'avait pas encore été reçue à la préfecture à la date du mardi 10 janvier.

M. Selle n'en continue pas moins une active propagande : il multiplie ses visites aux électeurs ; avec le concours de ses amis, il organise des souscriptions.

Mais les seules déclarations de candidature faites jusqu'à ce jour sont celles de MM. Cesar Sirot, Paul Rémy et Vignier, dit le terrible de Panne.

Il est vrai que M. Selle a encore jusqu'au cinquième jour avant la date du scrutin, soit jusqu'au 17 janvier, pour le dépôt de sa déclaration.

Presse locale

Il y a quelques jours, le *Réveil du Nord* et l'*Egalité* de Roubaix-Tourcoing supprimaient leur manchette le sous-titre : *Journal socialiste*.

Notre confrère expliquait ainsi qu'il suit cette modification :

L'administration de la « Presse Populaire » voulant augmenter encore le concours apporté par le RÉVEIL DU NORD et l'ÉGALITÉ à la propagande socialiste en créant des éditions spéciales aux arrondissements de Valenciennes, Douai, Cambrai, etc... a dû réduire au strict minimum de hauteur, la partie permanente du titre de son journal existant ou en formation.

Le doute est en effet l'heure exacte, l'heure légale ?

La gare, l'horloge extérieure, nous répondent.

C'est exact, la gare seule à Lille possède l'heure légale, et l'on s'est maintes fois demandé pourquoi les édifices communaux n'obéissent à être pour eux, avant d'autre fois en retard. La préfecture elle-même est presque régulièrement en avance sur l'heure réelle.

Pour les tramways aboutissant à la gare, l'inconvénient était de peu de gravité. Mais il est un car, le car **N**, qui, dans son trajet ne rencontre qu'une seule horloge, celle de la préfecture. Ce tramway étant à heure fixe, les conducteurs ne peuvent que difficilement posséder l'heure exacte.

L'inconvénient est le même pour les ouvriers se rendant à leur travail.

La commission a donc décidé de faire faire auprès de la municipalité et des doyens des églises, une démarche officieuse pour les prier de mettre les horloges des monuments dont ils ont la charge d'entretien à l'heure égale.

En ce qui concerne l'horloge de la préfecture, la commission décide qu'elle devra être constamment réglée sur l'heure extérieure de la gare et que, de plus, elle sera suffisamment éclairée pour que l'éclairagement des aiguilles soit visible à une grande distance.

Les tramways de St-Amand à Hellemmes

Une commission composée de MM. Tribourdeaux, conseiller général ; Grusson, ingénieur en chef du département ; Parent, directeur des ateliers de Fives-Lille, Engrand, ancien maire d'Hellemmes ; Lefebvre, directeur de la société tonnoise d'Hellemmes, a donné son favorable à la construction de la ligne de tramways de St-Amand à Hellemmes.

Rejet du pourvoi de Staelens

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Staelens, condamné aux travaux forcés à perpétuité par les assises du Nord pour tentative d'assassinat contre son patron, M. Prouvost, industriel à Roubaix.

On sait que les deux jurés qui ont siégé dans l'affaire Staelens, surpris des conséquences de leur verdict, ont envoyé au Président de la République une demande en commutation de peine en faveur du condamné.

Exagérations cléricales

La *Croix* et la *Dépêche* mènent grand tapage, depuis quelques jours, autour de la représentation qui sera offerte aujourd'hui, au Grand-Théâtre, aux élèves de nos écoles municipales.

S'il fallait les en croire, la pièce qui doit être représentée, la *Poupée*, serait profondément immorale. Et l'on a même eu recours, pour le prouver, à des affiches sagnées, suivant un cliché connu, de « pères de famille indignés. »

Ce sont là exagérations habituelles à la gent cléricale.

Le véritable motif de cette grande colère, c'est que la *Poupée* met en scène des personnages en habit religieux, crime dont Molière lui-même n'hésitait pas à se rendre coupable.

Mais la pièce est très gaie, très amusante ; elle comprend des *traits* de feerie ; et elle a, d'ailleurs, été revisée avec soin, en vue de la représentation d'aujourd'hui.

Que nos confrères nous fassent donc grâce de leurs pudibonderies exagérées : qu'ils assistent à la représentation de la pièce de Donnay ; ensuite de façon précise, ce qui aura vraiment choqué la morale et les convenances.

Chronique Locale

ROUBAIX

L'épuration des eaux de l'Espierre

Il y a quelque temps, nous avons parlé d'une visite faite par une délégation des conseils municipaux de Roubaix et de Tourcoing auprès du ministre des travaux publics, à propos de l'épuration des eaux de l'Espierre.

La même délégation se rendra vendredi prochain à Bergues, près de Dunkerque, pour assister à des opérations d'épuration que fera M. Delattre, qui a découvert un procédé pour retirer des eaux des matières qui en sont mêlées et des boues d'engrais dont la vente couvrirait les frais de l'épuration.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette nouvelle démarche.

Les dévaliseuses de tombes au cimetière

Ces temps derniers, des plaintes nombreuses étaient déposées au commissariat du 5e arrondissement, concernant des vols commis au cimetière.

Couronnes, médaillons et autres objets funéraires dont nous avons signalé déjà la disparition, étaient enlevés sans que jamais on parvinst à découvrir les auteurs de ces méfaits.

Hier matin, M. Auguste Bruggeman, rue Drouot, cour Decottignies, 7, vint trouver le magistrat de la place Chapital et lui déclara que des vols avaient encore été commis chez lui, avait rapporté une couronne volée au cimetière, que lui avait remise une amie, disait-elle.

M. Lagarde fit mettre en état d'arrestation la coupable, nommée Zoé-Eloïse Labeuve, âgée de 16 ans.

Quant à la principale voleuse, qui est une nommée Marie-Louise-Joseph Jeanne, âgée de 17 ans, elle a pris la fuite depuis hier matin.

Voici entre diverses toutes, celles qui ont été dérobées : Rue de Cassel ; un porte-bouquet à cité volé à la sépulture Neuryck-Desquiens, boulanger, rue de l'Ommelet ; un ruban de soie a été arraché d'une couronne à la sépulture de Pierre-Joseph Debouchaud et une couronne en perles a été brisée ; les sépultures André Julien, Gilman, ont aussi été dévalisées par les voleuses.

L'enquête ouverte se continue.

Une réunion au théâtre Couvreur

On nous annonce pour samedi soir, à huit heures et demie, dans la salle du théâtre Couvreur, une réunion publique, une conférence contradictoires organisée par la Libre Pensée sous la présidence du citoyen Carrette, maire de Roubaix.

Le citoyen Chauvière, député de Paris, prendra la parole.

Les démocrates-chrétiens y sont invités.

Une somme de 10 centimes sera perçue à l'entrée.

Le vol de la place du Trichon

On se rappelle ce vol qui a été commis dans la nuit de dimanche à lundi, au préjudice de M. Lerouge, bijoutier, place du Trichon ; les recherches de la police sont restées, jusqu'ici, infructueuses, et les quelques auxiliaires qu'on avait sur certains personnes ont maintenant disparu.

Notre première enquête nous avait fait dire que le montant du vol était de 29.000 francs, mais après vérification du vol, 7.000 francs, unis d'après l'enquête faite minutieusement par M. Lecomte, commissaire de police du 2me arrondissement qui a fait un élevatoire personnel, les marchandises volées n'atteindraient que le chiffre de 5.000 francs.

L'enquête continue.

Epilogue du drame de la rue Jean-Bart

Hier après-midi, à trois heures ont eu lieu à l'Hôtel-Dieu, les funérailles de Winterwand, le meurtrier de la rue Jean-Bart, qui près avoir tenté de tuer sa maîtresse, s'est donné la mort en se pendant.

La famille seule suivait le convoi.

Nous avons pris des renseignements sur l'état de la victime ; l'amélioration notée hier se maintient ; on croire que dirt quelques jours pour sortir de l'Hôtel-Dieu.

Distributeurs automatiques

Par arrêté préfectoral, la Compagnie générale française des distributeurs automatiques est autorisée à déposer des distributeurs dans les kiosques des tramways de Roubaix-Tourcoing.

Tribunal de simple police

Nous rappelons à nos lecteurs que l'audience du tribunal de simple police aura lieu aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Gilardin, juge de paix.

Résultat d'adjudication

Mardi matin, à 11 heures, a eu lieu dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication de la fourniture des effets d'habillements, képis et des couvertures destinés au personnel de la police, pendant l'année 1899.

Lot 1. — Adjudicataire : M. Félix Boutry, à Lille, avec un rabais de 36 francs 85 0/0.

Lot 2. — Adjudicataire : M. Félix Boutry, à Lille, avec un rabais de 34 fr. 28 0/0.

Lot 3. — Adjudicataire : M. A. Denert, qui a offert les ceinturons au prix de 4 fr. 75.

Les commissariats de police

Par suite de la création du nouveau commissariat de la place Chapital, les délimitations du territoire attribué à chaque commissariat ont été quelque peu changées.

Nous croyons utile de donner ces renseignements à nos lecteurs.

Commissariat central. — (Siège à la Mairie).

Commissariat du 1er arrondissement. — (Rue St-Vincent-de-Paul). Comprend toute la partie Nord-Ouest de Roubaix et est forme comme suit : les numéros impairs de la rue de Tourcoing, de la rue de la Fosse-aux-Chênes, de la rue du Parc, de la rue du Curé, du n° 21 au n° 1 du contour St-Martin, des n° 1 à 9 de la rue Neuve, des n° 1 pairs de la rue St-Georges, de la rue du Grand-Chemin, de la rue de Mouveaux.

Commissariat du 2me arrondissement. — (Rue des Arts). Toute la partie Sud-Ouest de la ville, et est formé comme suit : les impairs de la rue de Mouveaux, du Grand-Chemin, de la rue St-Georges, les n° 2 à 15 de la Grand'Place, la rue Neuve, n° 2 impairs, la rue de Mouvin, n° pairs, la rue d'Hem n° pairs, jusqu'à l'extrémité de la ville.

Commissariat du 3me arrondissement. — (Place St-Liboire). La Partie Sud-Est de la ville, formée par une ligne passant les n° impairs de la rue d'Hem, de la rue du Moulin et passant par la Grand'Place, au coté de la Mairie, de la Bourse, les n° pairs de la rue Pierre-Motte et du Boulevard Gambetta jusqu'à l'extrémité de la ville.

Commissariat du 4me arrondissement. — (Rue St-Joseph). La partie Nord-Est de la ville, les n° impairs de la rue de Tourcoing, de la rue de Tourcoing, toujours les cotés droits jusqu'au bout de la ville, les n° pairs de la rue Pellart jusqu'à la rue de l'Hommelet.

Commissariat du 5me arrondissement. — (Gare). Rue Pellart jusqu'à la rue d'Hem, rue de la rue Pierre-Motte et le contour St-Martin, côté du cœur de l'Eglise, les n° pair du contour St-Martin, rue Pellart jusqu'à la rue d'Hem, rue de la Vigne et la rue du Carrugay jusqu'à Wattrelos, toujours les n° pairs, les n° impairs de la rue Pierre-Motte, boulevard Gambetta, à partir de la rue Pierre-Motte, boulevard de Colmar, et boulevard de Beaurepaire jusqu'à Wattrelos.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : **68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.** n. o.

M. le docteur Delattre, médecin-accoucheur, de la Maternité Bouchard, informe sa nombreuse clientèle, que son clinique n'est plus située 97, rue de Tourcoing, **mais 199, rue de Lille.**

Les consultations gratuites pour les maladies des femmes, des enfants et les maladies de grossesse auront lieu tous les **mardis de 2 heures à 3 heures, 199, rue de Lille.**

Consultations tous les jours, **de 1 à 3 heures.** n.o.

TOURCOING

Pour les facteurs

Nous avons reçu hier la nouvelle lettre suivante de l'ami des facteurs :

Monsieur H. Dagardin,

Pour ne pas « se rendre habituée et en l'honneur des « orateurs de cabaret » qui prétendent que les facteurs ne pourront jamais recevoir d'inconnus autant qu'ils auraient ordinairement pour leurs étrennes, je vous envoie cinquante francs pour mes amis.

Agréez, Monsieur, mes sympathiques civilités.

Un ami des facteurs.

Nous nous sommes empressés de faire rentrer aux intéressés la nouvelle bienfaitrice et l'honneur en revient à nos lecteurs